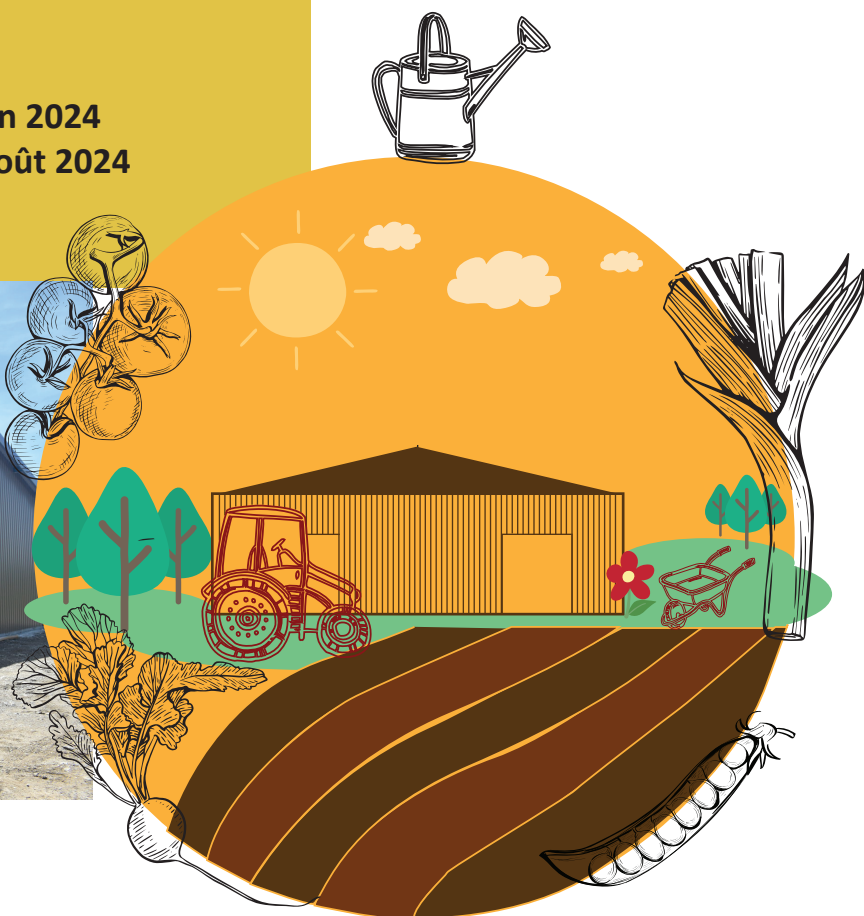


# APPEL À CANDIDATURE INSTALLATION MARAÎCHÈRE BIOLOGIQUE SUR LA FERME COMMUNALE DE PIBRAC

Ville de Pibrac

Date de l'ouverture de l'AAC : lundi 3 juin 2024

Date de clôture de l'AAC : vendredi 30 août 2024



## PARTENAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION :



## CONTACT

mairie@mairie-pibrac.fr

Tel. : 05 62 13 48 10



# SOMMAIRE

---

<b>1. CONTEXTE ET OBJECTIFS</b>	<b>3</b>
1.1. Objectifs et construction du projet communal	3
1.2. Eléments de contexte et présentation de la démarche initiée par Toulouse Métropole	4
<b>2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET SITE</b>	<b>4</b>
<b>3. PRÉSENTATION DES PARCELLES À CULTIVER</b>	<b>5</b>
3.1 Identification des parcelles	5
3.2 Contexte réglementaire du Plan Local d'Urbanisme (PLU)	5
<b>4. LE PROJET DE FERME COMMUNALE MARAÎCHÈRE BIOLOGIQUE</b>	<b>6</b>
4.1 Bâtiments	6
4.2 Irrigation	7
4.3 Production locale et restauration collective	7
4.4 Dimension collective	7
<b>5. MODALITÉS DE SOUTIEN ET D'INSTALLATION SUR SITE</b>	<b>7</b>
5.1 Répartition des engagements	8
5.2 L'accompagnement progressif à l'installation	9
5.3 Le logement	9
5.4 Modalité du bail à l'issue de la phase d'installation progressive	9
<b>6. CANDIDATURE ET CRITÈRES DE SÉLECTION</b>	<b>10</b>
6.1 Processus de candidature	10
6.2 Profils souhaités	10
<b>7. MODÈLE DE DOSSIER DE CANDIDATURE</b>	<b>11</b>

# 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Pibrac est une ville de la 2ème couronne de Toulouse, de grande superficie disposant de 50% de terres arables. La commune est propriétaire d'une parcelle de 20 hectares de terres agricoles dont 4,185 hectares sont dédiés au projet de ferme d'impulsion communale sur lesquels elle souhaite permettre l'installation d'une activité de production nourricière, principalement maraîchère, à destination de la commune dont notamment la restauration scolaire.

En complément de cette activité de production, la commune souhaite que soit développée une activité pédagogique de sensibilisation et de formation à l'alimentation durable des enfants scolarisés sur la commune, ainsi que des enfants accueillis au centre de loisirs de Bouconne et autres centres de loisirs de la métropole toulousaine.

Consciente de **l'importance de son territoire dans le maintien de ces espaces et de son rôle dans l'adaptation de nos territoires face aux changements climatiques**, la Municipalité a engagé une politique forte de transition écologique depuis plusieurs années. Cette volonté se concrétise par de nombreuses actions en faveur de la réduction des consommations énergétiques, la préservation de la biodiversité et la mise en place d'une végétalisation durable.

**La Commune porte un projet de développement reposant sur le modèle de la ville durable.** Dans ce cadre, elle met en œuvre des actions en faveur d'un accès pour tous à une alimentation locale et de qualité. Elle participe activement à la déclinaison du Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain (PAAM) sur son territoire afin de **soutenir des modèles de production et de consommation respectueux de notre environnement.**

Sur le plan de l'alimentation durable, la commune déploie de nombreuses actions :

- Accueil d'un marché de producteurs bio et locaux chaque semaine ;
- Intégration de produits bio et locaux dans la restauration municipale ;
- Sensibilisation du grand public : ateliers cuisine dans à la Maison des Citoyens et mise en place du défi « je réduis mes déchets » ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des cantines scolaires ;
- Identification d'un axe pédagogique dédié à l'alimentation dans le PEDT (Projet éducatif de Territoire).

## 1.1 OBJECTIFS ET CONSTRUCTION DU PROJET COMMUNAL

Dans la suite de sa politique volontariste sur la transition écologique, la commune souhaite soutenir l'installation et la pérennité d'activités agricoles locales en circuit court et en lien avec la restauration collective, qui répondent aux besoins et aux enjeux actuels de son territoire.

**Ainsi en 2022, la commune de Pibrac a accéléré la mise en œuvre de son projet de création de ferme d'impulsion communale.**

A travers ce projet, la commune souhaite atteindre les objectifs suivants :

- Sanctuariser les espaces naturels et les terres agricoles (sortir de la spéculation immobilière et du risque de bétonisation) ;
- Développer la capacité de production alimentaire locale ;
- Favoriser l'accès à une alimentation saine, locale et de qualité pour tous ;
- Faciliter l'approvisionnement du restaurant scolaire en produits locaux et biologiques ;
- Sensibiliser à l'impact et aux différentes formes de production agricole ;
- Agir comme un acteur facilitant l'installation de nouveaux agriculteurs sur son territoire.

Afin de mettre en œuvre son projet agricole, la commune a sollicité un accompagnement auprès de Toulouse Métropole qui a mobilisé pour ce faire dès 2022 les différentes structures du collectif « Nourrir la ville » (Terre de Liens, Le 100e Singe, Cocagne, Adear, Bio Ariège-Garonne).

Les résultats de cet accompagnement ont été de véritables outils d'aide à la décision pour la commune qui lui ont permis de définir précisément son projet agricole en prenant en compte les réalités juridiques, sociales et technico-commerciales et d'aboutir à la définition d'un cadre d'accueil permettant des installations viables, vivables et dans un cadre facilitant.

Cet Appel à Candidatures (AAC) a pour objectif de sélectionner le.s futur.s agriculteur.s et agricultrice.s qui s'installeront durablement sur la Ferme maraîchère de Pibrac sur un foncier et des bâtiments déterminés.

L'objectif du présent appel à candidature est d'identifier un ou des candidats qui pourront :

- Exploiter la ferme maraîchère de Pibrac afin de contribuer à la production alimentaire du territoire et à l'approvisionnement local (distribution en circuit-court),
- Approvisionner la restauration collective,
- Proposer des actions de sensibilisation à l'alimentation durable auprès des scolaires.

## 1.2 ELÉMENTS DE CONTEXTE ET PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE INITIÉE PAR TOULOUSE MÉTROPOLE

Ce projet d'installation agricole s'inscrit dans la dynamique du Projet Agricole et Alimentaire de la métropole toulousaine.

Toulouse Métropole regroupe 37 communes, presque 800 000 habitants, et elle en a accueilli 10 000 de plus par an au cours de la dernière décennie, avec une forte tension sur le foncier. ¼ du territoire de la métropole est encore agricole, avec 10 600 ha et 271 exploitations agricoles, et 11% de surfaces en Agriculture Biologique. Un réel enjeu de transmission se dessine avec 1/3 des exploitations qui seront à transmettre dans les 5 ans, principalement en grandes cultures (70% de la Surface Agricole Utile).

En complément de son action pour préserver le foncier agricole, Toulouse Métropole a accompagné et mis en réseau des projets agricoles pilotes initiés par les communes depuis les années 2010. Ainsi, 500 ha sont déjà inscrits dans des projets agricoles de territoire : la Plaine maraîchère des 15 Sols à Blagnac, la Ferme de Salsas à Quint-Fonsegrives, le Secteur maraîcher des Trois Cocus à Toulouse (ferme de Borde Bio et Ecopôle alimentaire EDENN), le projet de Parc Naturel Agricole à Pin Balma, les Jardins du Ricotier à Fenouillet et le Domaine agricole de la Ville de Toulouse.

Dans le cadre de son Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain (PAAM), Toulouse Métropole s'est engagée à soutenir l'émergence de nouveaux projets agricoles sur son territoire à travers la formalisation d'un **dispositif d'accompagnement renforcé à destination de ses communes**. Parmi les enjeux partagés par les acteurs engagés dans le PAAM figure le **renouvellement des générations d'agriculteurs**, afin de maintenir une production de proximité sur la métropole. Des communes de la métropole se saisissent du sujet et souhaitent développer des fermes urbaines pour préserver un patrimoine agricole (bâti, paysages) et pour participer à l'alimentation de leurs habitants.

Cette démarche vise à encourager les synergies entre communes, faire émerger un réseau de fermes d'intérêt métropolitain, et contribue à répondre aux enjeux partagés du PAAM en favorisant :

- L'installation et la préservation des espaces agricoles pour conserver un potentiel nourricier,
- L'approvisionnement « local » de la restauration collective, notamment en produits issus de l'Agriculture Biologique,
- L'optimisation de la logistique de proximité et des activités de transformation,
- La sensibilisation et l'accès à une alimentation saine et durable pour tous.

## 2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET SITE

Le secteur retenu par la commune de Pibrac pour son projet de ferme d'impulsion communale est composé de **7 parcelles cadastrales représentant une surface de 4.185 ha**, situées au centre de la commune, au nord du Bourg. **L'intégralité de ces parcelles sont propriétés de la municipalité et classées en zone Agricole dans le PLU.**

Ce secteur projet n'était pas doté de bâtiment agricole, la commune a porté l'investissement pour y créer un bâtiment agricole de 500m<sup>2</sup>.



### 3. PRÉSENTATION DES PARCELLES À CULTIVER

Le secteur de projet est situé au sud de la plaine agricole nord de Pibrac, entre le corps de ferme appartenant à un nouvel agriculteur et le quartier résidentiel de l'Aubépine. Son accès se situe sur l'Avenue François Verdier. Les deux premières parcelles représentant 5200m<sup>2</sup> se situant le long du chemin d'accès accueillent le bâtiment agricole d'une superficie de 500m<sup>2</sup>. Au bout de ce chemin s'ouvre la plus importante partie du secteur avec un bloc de parcelle représentant 3,4 hectares, zone retenue pour développer l'activité de production maraîchère.

Les données générales sur les sols de ce secteur indiquent la présence majoritaire de luvisols-rédoxisols. C'est-à-dire de sols possédant à la fois les caractères des luvisols, présentant un lessivage (entraînement en profondeur) marqué d'argile et de fer et des rédoxisols, présentant un engorgement temporaire en eau qui se traduit par une coloration bariolée du sol. Du plus, le potentiel agronomique de ce secteur est estimé comme « bon ».

L'agriculteur valorisant les parcelles communales voisines étant lui aussi maraicher sur la commune pratique les mêmes types de sol et est satisfait de leurs caractéristiques. Il entretient actuellement les parcelles destinées à la ferme d'impulsion communale via l'implantation de couverts végétaux successifs. Au regard de cette activité, une collaboration pourrait être envisagée entre les maraichers, se retrouvant ainsi voisins.

#### 3.1 IDENTIFICATION DES PARCELLES

La surface du secteur projet destinée à accueillir la production maraîchère est de 3,4 ha.



Localisation des parcelles cadastrales du projet agricole sur la commune

Numéro de parcelle	Surface en hectare	Présence d'un bâtiment	Zonage réglementaire du PLU en vigueur	Remarque
BI347	0.083	Non	Zone A (agricole)	Correspond à l'emprise du chemin d'accès
BI151	0.197	Non	Zone A (agricole)	Longe le chemin d'accès
BI152	0.338	Non	Zone A (agricole)	Longe le chemin d'accès
BI59	2.071	Non	Zone A (agricole)	Proximité avec des habitations sur sa marge est
BI60	0.617	Non	Zone A (agricole)	/
BI61	0.456	Non	Zone A (agricole)	Longe le chemin d'accès
BI62	0.424	Non	Zone A (agricole)	Proximité avec le corps de ferme sur sa marge ouest

#### 3.2 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

L'intégralité des parcelles sont en zone A permettant un usage agricole (et encadrant sous certaines conditions les extensions et nouvelles constructions).

Un cheminement relie les deux espaces agricoles. Son entretien devra être encadré si des passages fréquents sont nécessaires.

L'adoption prochaine du PLUi-H ne modifiera pas la vocation agricole de ces terres.

# 4. LE PROJET DE FERME COMMUNALE MARAÎCHÈRE BIOLOGIQUE



## 4.1 BÂTIMENTS

La commune a pris à sa charge l'investissement pour viabiliser le secteur projet et construire un bâtiment d'exploitation.

Ce bâtiment est en cours de construction, en voici la projection architecturale :



Il présentera les caractéristiques suivantes :

- **Un hangar de 345 M<sup>2</sup> (dont 300m<sup>2</sup> clos)** dont :
- Espace de **stockage du matériel + lavage + conditionnement des légumes + espace ateliers** 227,50m<sup>2</sup>
- 2 espaces de **stockage (dont l'un pourra être transformé en espace de vente)** de 47m<sup>2</sup>
- 1 **bureau** de/espace de vie de 18,60m<sup>2</sup>
- 1 espace **sanitaire/vestiaire** de 8,10m<sup>2</sup>
- 1 **espace multifonction couvert** de 44,10m<sup>2</sup> (espace extérieur pouvant à terme accueillir les classes pour des présentations et des marchés à la ferme).

L'aménagement des extérieurs dont :

- **Zone de lavage** en façade de bâtiment (destinée à rincer les légumes sortis des champs) ;
- **Espaces de manœuvre** des engins agricoles et de sécurité incendie ;
- **Liaison avec le forage** pour l'alimentation des cultures en eau ;
- Mise en place d'un **assainissement autonome** ;
- Installation d'une **cuve de récupération des eaux** de lavage et son système de pompage avec son alimentation électrique.

### MATÉRIEL DE PRODUCTION AGRICOLE

Le matériel de production restera à la charge du. des porteur.s de projet.

## 4.2 IRRIGATION

Un forage a été réalisé par la commune permettant la mise en place d'une station de pompage équipée d'une réserve d'eau de 100m<sup>3</sup>.

En effet, le débit le plus faible constaté après forage est de 1m<sup>3</sup>/h, ce qui a nécessité l'installation d'un système d'implantation d'une cuve souple de stockage d'eau. Ainsi, le pompage dans le forage remplit d'abord la cuve souple de 100m<sup>3</sup> à partir de laquelle une pompe de reprise alimente le réseau d'irrigation.

Un usage raisonné de la ressource en eau sera à privilégier, en maximisant le recours à des modalités d'irrigation localisées telles que le goutte à goutte et des pratiques culturales limitant cette consommation.

## 4.3 PRODUCTION LOCALE ET RESTAURATION COLLECTIVE

**La production maraîchère devra alimenter de façon préférentielle la restauration scolaire communale, les futurs exploitants sont entièrement libres du choix de leurs débouchés locaux de commercialisation complémentaires à la restauration scolaire.**

La commune sera facilitante dans l'accès à ce débouché de commercialisation :

- Juridiquement, tout en respectant le cadre des marchés de denrées,
- En impliquant les équipes de restauration scolaire (cuisiniers et économes) dans des temps de concertation avec les futurs producteurs afin de déterminer ensemble, selon les contraintes de la production (saisonniers, quantitatives, organisationnelles...) et les contraintes de la cuisine en restauration collective, les légumes nécessaires (période, quantité, espèce) afin d'anticiper au mieux les plans de culture.

La cuisine centrale produit 650 repas/jour, l'accompagnement de la commune a permis d'établir un modèle de prévisionnel de production en lien avec les besoins de la restauration collective communale, celui-ci et l'ensemble des conclusions du rapport seront mis à la disposition des candidats sur demande.

**Il est important que les candidats notent que la superficie foncière totale ainsi que le potentiel offert par les bâtiments permettent d'envisager une activité agricole diversifiée.** En effet, la commune de Pibrac désire accueillir en priorité sur sa ferme une activité de production maraîchère biologique et se projette aussi dans l'accueil dans un second temps d'ateliers complémentaires. Des activités telles que de l'arboriculture, de l'élevage de volailles ou de caprins en agroforesterie...

Les candidats sont donc invités à indiquer leurs projections en termes de développement potentiel d'ateliers complémentaires à l'atelier maraîchage biologique, prioritaire.

## 4.4 DIMENSION COLLECTIVE

**Au vu de la surface exploitable, plusieurs porteurs de projet pourraient exploiter le lieu.**

Ces porteurs de projet pourront être un collectif déjà constitué ou des porteurs de projet individuels qui devront faire collectif.

Chaque porteur de projet sera entièrement autonome dans les choix liés à sa production dans le respect d'un partage collectif des équipements cités précédemment et des intentions posées par la commune.

Une complémentarité dans les tâches devra être trouvée par le collectif afin de garantir le bon déroulement de l'activité de chacun.

# 5. MODALITÉS DE SOUTIEN ET D'INSTALLATION SUR SITE

Dans sa volonté de soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs sur son territoire, et prenant en compte les spécificités du contexte agricole actuel (nouveaux profils de Non-Issus du Milieu Agricole rencontrant de nombreux freins à l'installation, difficulté d'assurer le renouvellement des générations etc), la Commune a souhaité agir fortement en prenant en charge un certain nombre d'investissements lourds et en mobilisant des acteurs référents pour accompagner progressivement vers l'installation sur sa ferme d'impulsion communale le.s futur.s agriculteur.s, et accompagner la relation de co-construction entre ce.s futur.s producteur.s et la commune.

## 5.1 RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS

La commune de Pibrac a souhaité assurer les principaux investissements indispensables au lancement de l'activité maraîchère. Certains équipements ont été laissés en attente de la sélection des futurs porteurs de projet, et de l'enveloppe financière encore mobilisable au regard du cout final de la construction du hangar, afin que les choix définitifs soient faits en concertation avec le-s candidat-e-s retenu-e-s.

Dans la mise en œuvre du projet, il convient de distinguer deux phases, à savoir :

- Une première phase qualifiée de « schéma d'installation progressive ».
- Une deuxième phase qualifiée d'« installation pérenne ».

Les modalités de mise à disposition des divers éléments par la commune au porteur de projet varient donc en fonction de la phase de projet telles que présentées en suivant.

La commune propose la répartition suivante des responsabilités, des postes à financer et les modalités de mise à disposition des postes qu'elle finance au cours de chacune de ces deux phases telle que :

Poste d'investissement concerné	Commune	Phase progressive (de 1 à 3 ans maximum) Porteur de projet	Phase pérenne Porteur de projet
Foncier	X	Prêt à l'usage.	Bail rural environnemental.
Bâtiment agricole, voirie et réseaux	X	Prêt à l'usage.	Bail rural environnemental avec clause d'approvisionnement de la restauration collective.
Clôture		A la charge du porteur de projet : investissement, mise en place et entretien.	
Consommation d'énergie		Porteur de projet contractualise avec les fournisseurs et paie ses factures.	
Consommation d'eau (potable et irrigation)			
Station de pompage	X	Contrat de location.	Bail rural environnemental avec clause d'approvisionnement de la restauration collective.
Réseau d'irrigation depuis la station de pompage		A la charge du porteur de projet : investissement, mise en place et entretien.	
Matériel de production		A la charge du porteur de projet.	
Production		Condition de respect du cahier des charges de l'AB inscrite dans le contrat de prêt à l'usage.	Bail rural environnemental avec clause d'approvisionnement de la restauration collective.
Activités pédagogiques		Les porteurs de projet devra collaborer avec la commune pour accueillir des activités pédagogiques pour les enfants des écoles et du centre de loisirs de Pibrac.	
Logement (si disponible dans le parc communal)	X	Contrat de location, bail d'au moins 6 ans (le cas échéant).	Contrat de location, bail d'au moins 6 ans (le cas échéant).
Commercialisation		Gré à gré et possibilité de répondre au Marché Public sur les lots dédiés Bio.	Gré à gré et possibilité de répondre au Marché Public sur les lots dédiés Bio.

Toute proposition différente de répartition des éléments à prendre en charge sera étudiée .



## 5.2 L'ACCOMPAGNEMENT PROGRESSIF À L'INSTALLATION (1 À 3 ANS)

Du fait de l'engagement financier important de la commune, de la particularité du projet (installation collective sur ferme communale) et de la spécificité des profils des futurs candidats (majoritairement Non-Issus du Milieu Agricole), la Commune a souhaité que les futurs exploitants du site soient accompagnés dans leur installation sur site, et que la relation à co-construire entre la commune et les futurs exploitants soit également facilitée.

Les membres du Collectif Nourrir la Ville, regroupant certains acteurs spécialisés dans l'accompagnement de porteurs de projet (dont l'ADEAR et Le 100e Singe), des acteurs spécialisés dans les installations collectives, la production de demi-gros et l'agriculture biologique (Terre de Liens, Bio Ariège-Garonne et Cocagne) ont créé un parcours d'accompagnement spécifiquement adapté au projet de ferme d'impulsion communale.

Bien qu'un accompagnement spécifique soit construit pour le projet communal avec les acteurs cités ci-dessus, la démarche communale s'inscrit dans une dynamique métropolitaine et multi-acteurs. Ainsi, dans ce cadre, la commune pourra être amenée à échanger avec l'ensemble des acteurs du territoire travaillant sur les sujets agricoles (Conseil Départemental, Toulouse Métropole, la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, etc.).

### ***Accompagnement spécifique pour les candidats sans statut d'agriculteur préalable : le test d'activité agricole***

#### **La couveuse agricole du 100e Singe**

Espace-test agricole en archipel (adossé à un tiers-lieu nourricier), Le 100e Singe est créé depuis 2015 et membre actif du Réseau National des Espaces-Tests Agricoles.

Son rôle est d'accompagner et sécuriser les trois premières années d'activité agricole de porteurs de projet Non-Issus du Milieu Agricole sans capital et sans statut juridique.

Il accompagne et héberge l'activité de 10 producteurs (maraîchage, plantes aromatiques, aquaponie, production florale) sur 6 sites maraîchers tout autour de Toulouse.

#### **Le test d'activité agricole**

Le test d'activité agricole permet notamment à des porteurs de projet n'ayant pas encore créé leur statut juridique et souhaitant limiter leurs risques dans les premières années d'installation, d'avoir le droit de produire et de commercialiser pour une durée déterminée (3 ans maximum, à travers le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)).

Selon l'âge et le statut professionnel, la signature d'un CAPE avec la couveuse agricole du 100e Singe peut donner lieu à l'attribution du Revenu Écologique Jeune, complément de revenu de la Région allant jusqu'à compléter un revenu de 1000€/mois

Ainsi les porteurs de projet signeront avec la couveuse agricole un contrat CAPE de 3 ans maximum (un an renouvelable deux fois) qui leur donnera le droit de produire et de commercialiser sur site, une convention quadripartite entre la commune, les accompagnants, la couveuse agricole et eux, et une promesse de bail à l'issue du test d'activité.

Durant le test d'activité agricole, **ils seront spécifiquement accompagnés sur les aspects comptables et technico-économiques de leur activité.**

## 5.3 LOGEMENT

En fonction de la disponibilité d'un logement dans le parc communal, il pourra être proposé à la location du porteur de projet.

## 5.4 MODALITÉS DU BAIL À L'ISSUE DE LA PHASE D'INSTALLATION PROGRESSIVE

L'adéquation du projet agricole avec le projet communal ainsi que la viabilité économique du projet seront les principaux critères qui guideront la commune dans la proposition d'un bail rural environnemental de 9 ans, à l'issue de la phase d'installation progressive.

Ce bail sera renouvelable conformément aux dispositions de l'article L 411 du code rural. Les clauses environnementales seront discutées avec la ville de Pibrac à partir d'un état des lieux environnemental qu'il conviendra d'annexer au bail. Le bail rural environnemental inclura la location du bâtiment agricole.

# 6. CANDIDATURE ET CRITÈRES DE SÉLECTION

## 6.1 PROCESSUS DE CANDIDATURE

La date de fin des candidatures est fixée le **30/08/2024 à minuit**.

Pour faciliter la phase de présélection des projets, il est demandé aux porteurs de projet de présenter une note d'intention conformément à la trame standard jointe au présent document.

Le projet sera transmis par voie électronique uniquement à l'adresse suivante : [mairie@mairie-pibrac.fr](mailto:mairie@mairie-pibrac.fr) avec en objet la mention suivante « **Candidature AAC – FERME COMMUNALE PIBRAC** ». Toute erreur ou autres modalités de retour pourront être un motif de rejet. Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude de projet, les candidats pourront rencontrer les interlocuteurs communaux à l'occasion de deux visites sur site proposées les :

- 5 juillet 2024 de 10h à 13h,
- 16 juillet 2024 de 10h à 13h.

Le jury d'élus et d'experts qui se réunira mi-septembre, examinera les projets sur la base des différents critères d'appréciation pondérés, comme suit :

- Inscription du projet dans le site (10 %)
- Adéquation avec un fonctionnement en collectif (10%)
- Viabilité technique et économique (40 %)
- Adéquation avec les aspirations environnementales et sociales de la municipalité (40 %)

Un classement des projets sera établi à l'issue de l'examen du jury.

Ils présenteront leur projet abouti du **jury d'audition 9 octobre 2024 à 14h**.

**La publication officielle du ou des Lauréats se fera le lundi 14 octobre.**

La mise en production est visée pour le printemps 2025.

Dans le cas où la Ville de Pibrac serait amenée à ne pas donner suite à une proposition, aucune indemnité ne pourra être réclamée par son auteur.

## 6.2 PROFILS SOUHAITÉS

- Être porteur d'un projet collectif dont l'activité principale est le maraîchage biologique.
- OU être porteur d'un projet agricole individuel en maraîchage biologique et s'être regroupé avec d'autres porteurs de projet en maraîchage et/ou aux activités complémentaires.
- OU être porteur d'un projet agricole individuel en maraîchage biologique et avoir envie de faire collectif avec d'autres porteurs de projet en maraîchage et/ou aux activités complémentaires.
- Avoir envie d'être accompagné par différents acteurs agricoles spécialisés, dans un parcours d'installation progressive sur la Ferme de Pibrac.
- Avoir un projet économiquement viable.
- Adhérer au projet communal : production de légumes bio à destination préférentiellement de la restauration collective communale et contribuer à l'alimentation des habitants de Pibrac.
- Avoir envie de participer à un projet de territoire, en partenariat avec une collectivité et participer aux temps d'échange avec les agents municipaux, notamment ceux de la cuisine centrale pour co-construire la possibilité d'approvisionner une partie de la restauration scolaire.
- Mettre en place progressivement des activités pédagogiques pour les groupes scolaires de la commune.
- Instaurer un dialogue avec les riverains afin de prévoir de façon concertée avec eux l'implantation des équipements de production telles que les serres, ou de toute autre activité liée à l'activité sur la ferme.

# 7. MODÈLE DE DOSSIER DE CANDIDATURE

## COORDONNÉES DE LA PERSONNE RÉFÉRENTE DU PROJET

Nom :  
Prénom :  
N° de téléphone :  
Mail :

## PRÉSENTATION DES PORTEURS DE PROJET

### Pour chaque porteur de projet

Nom :  
Prénom :  
Âge :  
N° de téléphone :  
Mail :  
Adresse complète :

### Situation familiale

Statut professionnel (numéro SIRET le cas échéant), si activité salariée merci de préciser la forme de contrat (temps plein, partiel... et la durée du contrat)

Vos sources de revenus pendant la période d'installation : RSA, chômage, capital personnel

Décrivez synthétiquement :

- vos principales expériences (professionnelles ou sociales) en lien avec le projet présenté,
- vos motivations à développer ce projet sur ce site
- votre place envisagée (rôle, activité, responsabilité) au sein du projet
- votre expérience et vision du collectif/travail collaboratif

Expliquez le lien des porteurs de projet au territoire d'implantation proposé (si il existe). Si il n'existe pas, décrivez en 3 lignes la méthode qui sera mise en œuvre pour connaître ce territoire.

Merci de joindre au dossier les CV de chaque porteur de projet mettant en avant les différentes expériences agricoles et/ou formations agricoles ou agronomiques réalisées.

## DESCRIPTIF DU PROJET

Décrivez votre projet en 4 pages maximum (un plan d'implantation peut être proposé) en abordant le plus précisément possible les différents éléments suivants :

- L'objectif du projet.
- L'adéquation du projet proposé avec le projet communal.
- Les différentes activités proposées.
- Les méthodes de production.
- Les circuits de commercialisation envisagés.
- Le phasage de mise en place du projet (les différentes étapes).
- Les valeurs du projet.
- Ce que votre projet va apporter au territoire.
- La vision du projet à 5 ans (avec une idée de partenariats développés).

## PROJECTIONS ÉCONOMIQUES DANS LES GRANDES LIGNES

Merci de joindre un budget prévisionnel à 3 ans de votre projet

Expliquez dans quelle mesure la dimension économique est prise en compte dans votre projet, et si vous avez une idée du revenu que vous aimeriez dégager via cette activité.

## COMPLÉMENTS

Identifiez-vous des besoins spécifiques pour mener à bien le projet présenté ? En quoi un accompagnement spécifique sur ce projet peut vous apporter ? Quels besoins d'accompagnement (thématiques) identifieriez-vous ?